



Comment justifier la nationalité française?

Par **elhadinaïma**, le **22/05/2014** à **13:43**

Bonjour, après un long chemin de recherche , l'état civil de Nantes m'a envoyée mon extrait de naissance dans lequel il est mentionné que je suis française née à Oujda (Maroc) le 25/03/1956 d'un père français et d'une mère marocaine ainsi l'état civil m'a envoyée un certificat de décès de mon grand père (père de mon père) français .en plus. J'ai un carnet de famille de mon père donné et signé par la République française. Je suis allée au consulat de Tanger , j'étais bien accueillie .il m'ont donné un numéro d'immatriculation il m'ont pris les empreintes et les photos pour le passeport français et pour la carte d'identité française. Après 10 jours une personne responsable au consulat m'a dit que mon cas est compliqué et qu'il faut que je dépose un formulaire rempli , accompagné des documents au service de nationalité à Paris . jusqu'à présent j'attends toujours leur réponse

Par contre j'ai reçu la convocation pour l'élection des conseillers consulaires et pour l'élection des représentants de la France au parlement européen. J'aimerais bien savoir si j'ai déjà ma nationalité française ou non?? moi je tiens toujours à mon droit .étant une femme instruite (professeuse de la littérature arabe 2^{ème} cycle) j'ai 2 filles une médecin à l'hôpital suisse à Rabat et l'autre étudiante à l'ESCAE Casa , ainsi j'ai 2 fils en France l'un diplômé de l'école centrale Paris et le petit étudie en CPGE (psi étoile)